AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-3-76159149

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

Régisseur de recettes de la D.D.A.

C.P.P. Montpellier 5238-57

1976 N° 5

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant : L. XXXXXXXX P. JOURNET

ABRICOTIERS (Régions I-8-9-I2-I4-I6-I9-20)

MONILIA

Les conditions climatiques de la semaine dernière ont accéléré le déroulement de la floraison et augmenté les risques de l'installation de la maladie.

Un nouveau traitement est préconisé au début de la chute des pétales, après la fécondation, entre les stades F et G , en vue d'assurer la protection contre cette maladie.

OIDIUM

Très souvent, les premières manifestations passent inaperçues. Aussi convient-il de traiter assez tôt : un premier traitement est conseillé dès la chute des pétales à l'aide d'un soufre micronisé mouillable, à la dose de 600 grammes à 800 grammes à l'hectolitre, auquel on ajoutera le fongicide de synthèse destiné à lutter contre le Monilia cité ci-dessus.

POIRIERS (Régions 1-8-9-12-14-16-19-20)

TAVELURE

Des chancres ou pustules sur bois peuvent héberger la maladie dans les vergers attaqués ces dernières années.

Les conidies, issues de ces chancres, peuvent être à l'origine de contaminations précoces, dès l'apparition des pointes vertes (stades C3 - D). Un traitement est conseillé à ce stade à l'aide d'un produit cuprique à la dose de 250 g Cu métal par hectolitre, soit 0,kg 500 d'un produit commercial à 50 % de cuivre.

CULTURES LEGUMIERES (Toutes régions)

MOUCHE DES SEMIS

Ce ravageur provoque des dégâts importants dans de nombreuses cultures légumières et florales. La lutte n'est au point que pour le melon et le haricot.

On a intérêt à ne traiter que la ligne de semis à l'aide d'un des produits suivants, commercialisés :

Chlorfenvinphos	60 g	M.A/hl (matière active à l'hectolitre)
Trichloronate	60 g	M.A/ha

Le film plastique ne sera placé qu'après le traitement.

N.B. - On ajoute du THIRAME (I50 g M.A/hl) si on désire combattre les maladies causées par les champignons.

P.1168

APPLICATIONS DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES A USAGE AGRICOLE

PROTECTION DES ABEILLES

L'arrêté complémentaire du 4 février 1976, publié au Journal Officiel du 20 février précise :

" Sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé :

1° - Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison,

2° - sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons,

3° - sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement. "

Cet arrêté abroge les dispositions de l'article 8 de l'arrêté ministériel du 25 février 1975.

PHYTOMA

Nous avons localement de disponibles quelques numéros anciens (ou très anciens) de Phytoma.

Nos abonnés qui désireraient compléter leur collection peuvent nous écrire en nous indiquant quels numéros ils souhaitent recevoir. Compte-tenu de nos possibilités nous nous efforcerons de satisfaire les demandes.

Nous adresser :

1 - une enveloppe du format 25 x 35 cm environ à votre adresse,

2 - un timbre à 0,80 F (collé sur l'enveloppe),

3 - autant de timbres à 0,60 F que de numéros demandés (ces timbres seront joints à la lettre de demande de numéros; ils sont destinés à compléter l'affranchissement selon le poids total).

LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION, L'INGENIEUR,

LAGAUDE TISSOT

Tirage du 2 mars 1976 1 400 exemplaires n° CPP 531 AD

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles Le Directeur : P. JOURNET

Place Chaptal - Montpellier